

RÉSURGENCES COMMUNES

TERRITOIRES ET TECHNIQUES FACE AU DROIT

fragmentation.noblogs.org

SAMEDI 26 JANVIER 2019
À PARTIR DE 10H

10H
Enclosures
en Bourgogne
avec Vincent Bolland

14H Droit et communs avec
Serge Gutwirth et Isabelle Stengers

*En présence d'habitants de la ZAD de
Notre-Dame-des-Landes*

**ESPACE AUTOGÈRE
DES TANNERIES**
37 rue des ateliers DUON



CENTRE GEORGES CHEVRIER
CNRS UB



QUARTIER LIBRE
DES LENTILLÈRES

À l'heure où les luttes territoriales, dont certaines sont victorieuses, constituent un des espoirs principaux contre la crise du monde occidental, nous sommes nombreux et nombreuses à éprouver le besoin de densifier collectivement nos connaissances et notre imaginaire des formes d'appartenance à la terre.

Dans ce but, redécouvrir un passé enseveli puis s'interroger sur les enjeux juridiques de la résurgence actuelle des communs nous paraissent être un bon point de départ...

10h Présentation de la journée

10h30 Propriétés du foncier, communs et conflits
(une histoire des espaces ruraux bourguignons du Moyen-Âge à l'époque moderne par Vincent Balland)

Avant le XVIII^{ème} siècle, une grande diversité de statuts juridiques encadrent le foncier. Landes, terres arables, prés, forêts, vignes, connaissent également une multiplicité d'usages collectifs. Non sans susciter de nombreux conflits, la seigneurie, la bourgeoisie montante et l'État royal vont progressivement abroger les droits d'usage. Ces transformations annoncent les mutations juridiques qui succèdent à la Révolution française et préparent le terrain à la concentration du Capital.

14h Le droit à l'épreuve de la résurgence des *commons*
(une discussion avec Serge Gutwirth et Isabelle Stengers)

La disparition des *commons* est en fait une éradication liée au développement du régime de connivence entre la liberté d'entreprise des propriétaires et la souveraineté de ce super-propriétaire qu'est l'État. La résurgence des *commons* aujourd'hui peut être annonciatrice d'une réinvention de la durabilité des usages terrestres. Mais elle se heurte frontalement aux lois et droits en vigueur, qui sont héritières de leur éradication. Une articulation entre le droit en vigueur avec ce qu'exige la vie des *commons* est-elle possible ?